



European Draughts Confederation

Numéro de Protocole EDC: 171/2022/ Actes

Date: 30 décembre 2022

Réunion du Comité de Direction n. 4 - 2022 du Comité de Direction élu le 03.08.2019

Zoom Meetings, 6 décembre 2022

A 17h30, en présence de *Carlo A. Bordini* (Président EDC – ITA), *Johan Demasure* (Premier Vice-Président et Directeur des Tournois Jeunes - BEL), *Tarmo Tulva* (Vice-Président et Directeur des Tournois, EST), *Jan Ziolkowsky* (Directeur des Tournois Vétérans, GER), *Uladzislau Splendzer* (BLR), membres élus du Comité de Direction d'EDC, et *Rik Keurentjes* invité en tant que Représentant du Comité des Athlètes et des Entraîneurs, le Comité de Direction d'EDC a commencé à travailler avec l'Agenda suivant

Agenda:

1. Discours d'ouverture du Président
2. Cotisation Annuelle à la Fédération EDC à partir de 2023: date limite pour payer
3. Trésoriers d'EDC
4. Calendrier 2023
5. Assemblée générale EDC 2023
6. Appel de D. Tkachenko devant CAS / TAS et évaluations
7. Autres évaluations diverses et possibles

Dans le discours d'ouverture, le président d'EDC a remercié les participants et s'est brièvement rappelé ce qui s'est passé dans le temps après la précédente réunion du Comité de Direction.

Puis le point **2. Cotisation Annuelle à la Fédération EDC à partir de 2023: date limite pour payer** a été traité et le Comité a accepté de fixer au 28 février 2023 le dernier jour pour payer la Cotisation Annuelle à EDC pour une Fédération Ordinaire, précédemment fixée à 50 €. Le Comité de Direction l'a approuvé à l'unanimité. Le président d'EDC enverra un e-mail pour informer toutes les Fédérations Ordinaires d'EDC.

Pour ce qui concerne le point **3. Trésoriers d'EDC**, il a été partagé la nécessité d'avoir une autre personne qui peut gérer le compte bancaire d'EDC en cas d'absence du Président, impossibilité du Président, et considérant que la Secrétaire Générale d'EDC a aimablement rejeté la proposition, pour différentes raisons, et qu'il est nécessaire d'aller en personne à l'une des agences (?) de la banque Intesa San Paolo, en Italie, le Comité a accepté d'attribuer la charge de Trésorier à Dario Ghittoni, vice-secrétaire général de la FID, qui a géré le revenu et le paiement pendant le CE 2022 en septembre à Dalmine. Le trésorier ne sera en mesure d'agir par le compte bancaire EDC qu'en cas d'absence du Président, exclusivement avec l'autorisation du Premier Vice-Président. Le Comité de Direction l'a approuvé à l'unanimité. Le Président d'EDC l'informerait et agira pour lui donner les outils et les identifiants pour agir.

Ensuite, le président d'EDC a montré le solde du compte bancaire EDC, le 6 décembre, de €. 5826,31 et les mouvements du compte.

Pour ce qui concerne le point **4. Calendrier 2023**, Tarmo Tulva a rappelé toutes les propositions reçues et le Comité de Direction a accepté de considérer non seulement le coût de l'hébergement, mais aussi la facilité de se rendre sur place, ce qui signifie aussi un coût moins cher du voyage et de l'organisation pour les Fédérations. Le Comité de Direction a remercié l'organisation turque pour avoir toujours été à la disposition et coopérative avec EDC, et considérant également le Calendrier 2023 de la FMJD, pour éviter les dates de chevauchement (ou trop près) a déterminé le projet de calendrier EDC 2023, à confirmer par la prochaine réunion du Comité de Direction au début janvier:

- 18-26 mars Championnats d'Europe des Vétérans- et des moins de 27 ans - Standard, Blitz, Rapides - Julinek (Pologne)
- 12-18 juin Championnats d'Europe par équipes, Standard, Blitz, Rapides - Follonica (Italie)
- 1-9 août Championnat d'Europe des Jeunes (Junior, Cadets, Mini-Cadets, Hopes,) Standard, Blitz, Rapid - Tallinn (Estonie)
- Championnats d'Europe Blitz et Rapides – A Définir (à combiner à un tournoi en Europe, si possible, mais au cas où cela ne serait pas possible du 17 au 18 juin à Follonica, en avançant le début du CE par équipes au 10-16)

A propos du point 5. Assemblée générale EDC 2023, le Comité de Direction d'EDC a confirmé qu'elle se tiendra pendant (ou près de) l'un des principaux championnats d'Europe 2023, également pour épargner de l'argent EDC.

Pour ce qui concerne le point 6. **Appel de D. Tkachenko devant CAS / TAS et évaluations.** Le Président d'EDC a rappelé toutes les étapes principales partagées en ligne avec le Comité de Direction. Le 10 octobre, la joueuse Darya Tkachenko, par MR Bakhuis, en tant qu'avocat, et soutenu par Harry Otten qui a payé la demande (1.000 CHF) a envoyé un appel au CAS / TAS de Lausanne, a principalement contesté la décision du Comité de Direction d'EDC le 25 septembre (mauvaise date) parce que l'un des votes provenait de U. Splendzer (ce n'est pas vrai comme visible dans les minutes du CD du 17 septembre 2022). Dans la même demande d'appel, l'appelant a également écrit que Mme Tkachenko n'a jamais été informée de la décision (pas vrai comme montré dans la réponse d'EDC) et n'a pas informé l'EDC sur l'appel. À propos de l'appel, l'EDC n'a été informé que par CAS au 17 octobre, le président a souligné qu'EDC n'avait reçu aucune déclaration d'appel. Pendant ce temps, le Président a entendu le Comité de Direction et a fait une recherche sur les coûts d'un avocat pour faire face à une action en justice devant le CAS, essentiellement de 25 000 € (comme informé d'autres présidents italiens qui avaient une question similaire devant le CAS). Puis a été choisi comme avocat d'EDC, l'avocat Carlo Rombolà, autorisé à plaider devant le CAS, qui a extraordinairement demandé 10,000 €, dont 2,500 € dans l'envoi de la réponse, 2,500 autres proches de la fin du procès et le reste de 5.000 € d'ici 2 ou 3 ans lorsqu'EDC pourra payer, en raison du manque de finance.

Le Comité de Direction qui était d'accord dans les commentaires en ligne l'a confirmé à l'unanimité lors de la réunion du Comité de Direction.

Le 7 novembre, la réponse (13 pages, 16 annexes) a été envoyée au CAS. Ensuite, le CAS a informé les parties que pour aller de l'avant, avec un seul arbitre, en anglais, il y avait des coûts préalables de 20 000 CHF. Le 14 novembre, EDC informe CAS qu'EDC ne peut payer sa part des coûts anticipés, en raison du manque de finance, comme visible dans les états financiers d'EDC publiés sur le site Web. Le CAS a répondu que «l'intimé est informé que, conformément à l'article R64.2) (2) du Code d'arbitrage lié au sport, un intimé n'est pas obligé de payer sa part de l'avance des coûts». En même temps, CAS a répondu à la demande d'aide juridique d'EDC qu'«une aide juridique ne peut être accordée qu'aux personnes naturelles».

Puis, le 15 novembre, le CAS a invité l'appelant à payer le montant total, sinon «l'appel sera réputé retiré» et le 21 novembre, la CAS a rappelé à l'appelant «que, conformément à l'article R64.2 du Code d'arbitrage lié au sport (le «Code»), l'appelant est obligé de payer la totalité de l'avance des coûts (y compris la part de l'intimé), CHF 20 000 au plus tard le 29 novembre 2022 au compte de la Banque CAS ». Précisant ainsi à nouveau que l'intimé n'avait pas l'obligation de payer une partie et que dans ce cas si l'appelant ne payait pas toute la somme, l'appel devrait être réputé retiré. Le 6 décembre, CAS a donné 3 jours de plus pour payer le montant total en rappelant qu'autrement l'appel devrait être considéré comme retiré.

Le Président Bordini a informé le Comité de Direction qu'il avait tenu informé le Président de la FMJD, puis il a partagé sa certitude que l'appelant, après avoir vu la réponse d'EDC à CAS, n'aurait pas payé le montant pour aller de l'avant avec l'appel, pour éviter de perdre cet argent. Avec cela confirmant la bonne action du Comité d'EDC, en regard des règles et des règlements. Toutes les autres évaluations ont été reportées à la prochaine réunion du Comité de Direction, après quoi, espérons-le, sera rendue disponible à toutes les fédérations la déclaration d'appel et la réponse EDC.

A propos de 7. **Autres évaluations diverses et possibles**, aucun sujet du Comité de Direction qui a partagé l'idée que la prochaine réunion du Comité de Direction d'EDC peut être fixée au 10 janvier 17h30 - 19h30 (heure de Rome), par Zoom.

À 19h30, comme il n'y avait rien d'autre à discuter, le Président a remercié les participants pour leur temps et le merveilleux travail et a clos la réunion du CD.

Le Président du Comité de Direction d'EDC
Carlo A. Bordini